

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260227_028

portant sur

AVENANT N° 1 AU LOT N° 11 ÉLECTRICITÉ, COURANT FAIBLES DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET SON EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_250121_004 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution à l'entreprise GALTIER Flavien du lot n°11 Électricité, courant faibles du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et son extension,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°11 Électricité, courant faibles du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension avec la société GALTIER Flavien, afin de prendre en compte des prestations modifiées comme mentionné au devis DE00004236, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à mille-trois-cent-dix euros hors taxes (1 310,00 € HT) soit mille-cinq-cent-soixante-douze euros toutes taxes comprises (1 572,00 € TTC), introduit un écart de sept virgule quatorze pour cent (7,14%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à dix-neuf-mille-six-cent-quarante-trois euros trente-trois centimes hors taxes (19 643,33 € HT) soit vingt-trois-mille-cinq-cent-soixante-douze euros toutes taxes comprises (23 572,00 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260227-lmc124000-AR-1-
1

Date de télétransmission : 27/02/26

Date de publication : 05/03/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept fevrier deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Lodévois Larzac
1 place Francis Moran 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SASU GALTIER FLAVIEN "Electricité Générale"
ZAE Le Capitoul
11 Rue du Foulon
34700 LODEVE
Tél : 04.67.44.52.86
Tél portable : 06.63.66.09.13
Email : flaviengaltier@gmail.com

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO CRÈCHE DANS BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION
Lot n° 11 : Électricité, courant faibles

■ Date de la notification du marché public : 19/02/2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 333,33 € HT pour la solution de base
- Montant TTC : 22 000,00 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le Lot n°11 de l'Entreprise SASU Flavien GALTIER concernant divers travaux supplémentaires et supprimés listés dans le devis DE00004236 en date du 26/11/2025

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de + 1 310,00 € HT sur son marché

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **1 310,00 €**
- Montant TTC : **1 572,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 7,14 %

Nouveau montant du marché public :

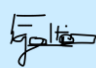

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **19 643,33 €**
- Montant TTC : **23 572,00 €**

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GALTIER Flavien président	LODEVE le 19/02/2026	
FLAVIEN GALTIER	 Signature numérique de FLAVIEN GALTIER Date : 2026.02.19 12:58:54 +01'00'	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)